



Rouen, le 30 novembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation de l'État en faveur des entreprises

Fabienne Buccio, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime, a réuni ce jour les présidents des Chambres consulaires de la Seine-Maritime (Chambre de commerce et d'industrie de Rouen-Métropole, Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire, Chambre d'agriculture et Chambre des métiers) ainsi que les représentants des syndicats de transporteurs routiers de Seine-Maritime en présence des différents services de l'État et des forces de sécurité, afin de faire avec eux, un point sur les mesures en faveur du rétablissement de la libre circulation et sur les conséquences économiques du mouvement dit des "gilets-jaunes".

Cette rencontre s'inscrit dans la lignée des nombreux échanges, individuels ou collectifs, noués dès le début du mouvement le 17 novembre, entre les services de l'État et les représentants des acteurs économiques (Chambres consulaires, entreprises et syndicats de transporteurs), inquiets des conséquences des manifestations sur leur trésorerie ou parfois sur la pérennité de leur activité.

La Préfète a expliqué la mobilisation exceptionnelle des forces de l'ordre depuis le début des événements.

En réponse aux délits d'entrave à la libre circulation mais également aux violences et dégradations parfois exercées, 69 interpellations ont eu lieu par les forces de police aux fins de procédure judiciaire et plus de 100 interventions de la force publique ont été, à ce jour, réalisées afin de débloquer des axes structurants, des ronds-points et des accès aux centres commerciaux.

La Préfète a salué l'investissement sans relâche des forces de sécurité qui, depuis le début du mouvement, œuvrent tant par le dialogue que par un engagement très exigeant, de façon ferme et proportionnée, de jour comme de nuit, au maintien de la sécurité sanitaire, industrielle et publique de notre territoire.

Assurant le monde économique et les transporteurs de son entier soutien, la Préfète a présenté aux Chambres consulaires le dispositif exceptionnel d'accompagnement qu'elle a décidé de mettre en place avec les services de l'État placés sous son autorité en faveur de l'activité économique :

- facilité de recours auprès de la DIRECCTE aux procédures d'indemnisation pour les entreprises obligées de mettre leurs salariés en chômage partiel,
- arrêté préfectoral visant à autoriser le travail le dimanche dans les filières concernées,
- traitement accéléré par la DRFIP des demandes d'étalement des charges fiscales et sociales,
- dispositif de garantie à 70% offert par la Banque publique d'investissement pour les financements bancaires moyen ou long terme de renforcement de la structure financière.

Elle a demandé aux Chambres consulaires de participer à la mise en œuvre de ce dispositif, notamment en relayant auprès de leurs adhérents ces informations.

Déplorant le fort impact de ce mouvement sur l'économie et rappelant la responsabilité de chacun en ces circonstances préjudiciables à tous à l'approche de Noël qui représente une période cruciale pour un grand nombre de commerces, la Préfète a demandé une vigilance particulière aux différents services de l'État afin que soient mises en place de manière la plus fluide possible, les mesures administratives et fiscales prévues par la loi pour aider les entreprises qui connaissent des difficultés ponctuelles.

La Préfète restera en lien étroit avec le monde économique jusqu'à la fin de la crise par le biais d'un groupe de travail qui se réunira autant que de besoin.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr